

SYNODE D'HIVER 6 - 7 décembre 2011

Point 13



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Contribution à Pain pour le prochain; crédit récurrent; décision

Proposition:

Le Synode accorde un crédit récurrent de CHF 30'000.- à Pain pour le prochain (PPP) (numéro de compte 580.311.04).

Motifs

Parmi les œuvres de l'aide au développement et de la Mission du protestantisme réformé suisse, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure accordent des contributions considérables au budget général de l'EPER, de mission 21 et de DM échange et mission. De ce fait, ces trois œuvres peuvent réaliser des tâches spécifiques avec une certaine indépendance par rapport aux fluctuations des dons. L'Eglise garantit ainsi la pérennité du travail des œuvres dans des domaines dont le financement est difficile, mais qui ont une importance particulière pour la dimension universelle de l'Eglise comme la collaboration en matière de personnel, la formation théologique œcuménique et la solidarité interconfessionnelle.

Fondation de la FEPS, «Pain pour le prochain PPP» ne reçoit pas de contribution de cette nature de la part des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, alors que ses tâches, de par leur caractère, peuvent être encore moins financées sur le marché des dons par ailleurs de plus en plus disputé. C'est pourquoi il faut viser, en matière de soutien, une répartition du travail entre l'Eglise nationale et les paroisses: ces dernières soutiennent des projets concrets et l'Eglise nationale assure des prestations qui ne peuvent pas être financées par les dons, comme les activités de formation pour les questions de politique du développement et des projets tels que l'initiative «Pour des ordinateurs produits dans la dignité».

La proposition reprend en outre une demande contenue dans la motion de Jürg Liechti-Möri, Robert Schlegel, Peter Winzler et Helmy Witzler du Synode d'hiver 2010 et une intervention de Jürg Liechti-Möri lors du Synode d'été 2011.

PPP en tant qu'œuvre ecclésiale

Pain pour le prochain, œuvre ecclésiale qui fête son 50^e anniversaire en 2011, a été créée pour devenir l'instrument de réalisation des campagnes des œuvres caritatives; en

collaboration avec Action de Carême, elle a développé sa campagne de jeûne pour en faire une activité de politique du développement œcuménique unique au monde. PPP peut se targuer d'être la coopération la plus ancienne et la plus réussie entre la FEPS et les œuvres d'entraide et aussi entre les œuvres elles-mêmes.

Après l'EPR, PPP est l'œuvre d'entraide la plus connue du protestantisme suisse. Dans la répartition du travail entre les œuvres, PPP joue le rôle **d'outil d'information, de formation et de campagne, de bras des œuvres d'entraide en matière de politique du développement, de coordinateur d'un réseau de 11 œuvres¹ et d'instrument d'assurance-qualité**, également à l'égard de la Direction du développement et de la coopération de la Confédération (DDC).

Au vu précisément du caractère sensible des thèmes liés à la politique du développement avec leur influence qui peut être parfois négative sur la récolte de fonds, les œuvres font facilement appel à PPP, ou à l'organisation faîtière Alliance Sud (celle-ci n'étant pas spécifiquement orientée vers l'Eglise), afin de faire passer des messages délicats dans leurs campagnes.

Le travail de réseau de PPP suscite la réflexion depuis 2010, en raison surtout de la pression exercée par le financement étatique de la DDC. Il est demandé aux œuvres liées à PPP de ne plus se présenter comme étant seulement un regroupement de petites et moyennes organisations d'entraide, mais de se rendre visible, sous la bannière de PPP, en tant que réseau poursuivant des objectifs communs et tirant profit des synergies géographiques, thématiques et méthodiques.

Tant le développement du réseau de PPP que sa stratégie actuelle et son concept révisé dernièrement montrent que PPP est une institution dynamique prête à assumer son rôle de plate-forme des œuvres d'entraide et à s'adapter aux conditions-cadres en mutation constante.

Outre son rôle spécifique dans la coopération entre les œuvres, PPP tient une place particulière dans la conception du contenu et des méthodes de travail; en sa qualité d'organisation opérant dans la politique du développement, PPP œuvre dans les domaines suivants: droit à l'alimentation, finances équitables, commerce équitable, entreprises et droits humains, genre, climat et développement. PPP travaille dans les pays du Sud et en Suisse pour sensibiliser et rallier la population. L'œuvre met en valeur les capacités et les possibilités des hommes et des femmes, des communautés locales et des paroisses, afin qu'ils s'engagent pour une vie digne dans un environnement viable.

Pour PPP, un aspect de toutes ces activités est essentiel: réfléchir aux fondements théologiques de l'action, les communiquer et les concrétiser par la liturgie.

Derrière l'investissement de PPP se cache la conviction que la mission de l'Eglise de s'engager en faveur de la justice, de la paix et de la sauvegarde de la Création apporte une contribution essentielle au développement et que la foi change les structures politiques et économiques. En parallèle, l'ancrage de PPP dans l'Eglise réformée oblige à garder présent à l'esprit les rôles contradictoires de la religion et de la culture pour le développement des communautés. Dans cette thématique, PPP joue également un rôle de coordinateur et de facilitateur, ainsi que d'assurance-qualité.

¹ Alliance Missionnaire Internationale (AMI), Fédération internationale de la Croix-Bleue (FICB), L'ONG féministe pour la paix (CFD), connexio, Département Missionnaire-Échange et Mission (DM), Armée du Salut, Horyzon – Collaboration internationale des U.C. Suisses, mission 21, Mission Évangélique Braille, SELAM, Service Missionnaire Évangélique (SME). Alors que DM et mission 21 représentent une partie de ce groupe, l'EPER, certes liée à PPP, mène ses discussions au sujet des contributions directement avec la DDC, et, en tant que plus grande œuvre d'entraide, se trouve de ce fait dans une position de plus grande autonomie .

Dans la bataille concurrentielle que se livrent les œuvres pour obtenir des parts dans un marché des dons aux œuvres caritatives en stagnation, PPP est le visage qui concrétise les objectifs communs de la collaboration internationale du protestantisme suisse et qui polarise le travail des œuvres.

Données sur les finances de PPP

Sur le fond, on peut se référer au rapport annuel et aux comptes annuels de PPP. On constate dans l'ensemble une raréfaction des apports financiers. Il ressort du rapport annuel notamment qu'en 2010, non seulement le marché des dons aux œuvres caritatives en général, mais aussi que les contributions des paroisses et des Eglises membres étaient en recul:

| | 2009 | 2010 | Différence |
|-----------------|-----------|-----------|------------|
| Paroisses | 6'957'000 | 6'354'000 | - 603'000 |
| Eglises membres | 987'000 | 744'000 | - 243'000 |

Ce tableau montre que ce domaine à lui seul accuse une baisse des recettes de 11%. De plus, on voit clairement que quelques Eglises membres, contrairement aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure jusqu'ici, versent des contributions financières directes à PPP.

Il ressort de la structure de l'utilisation des fonds qu'environ 69%, ou 11,9 millions des 17,3 millions de recettes annuelles, sont régulièrement distribués aux œuvres partenaires (pour des projets). Il est plus facile de générer des dons pour cette partie des dépenses que pour les charges régulières. Environ 10% (1,7 million) vont au domaine de l'information et de la formation, 7% (1,25 million) à la politique du développement, 7% à l'administration et 5% (0,9 million) à la collecte de fonds. Pour couvrir toutes ses dépenses de base, PPP est de plus en plus tributaire de recettes fixes, parce que celles-ci ne dépendent ni du volume ni du coût des projets en cours. Grâce à une politique financière prudente, la situation financière est restée saine jusqu'à présent (le capital d'organisation s'élevant à 1,78 million). La nouvelle contribution n'était donc pas une contribution d'assainissement, mais une contribution importante pour couvrir les futurs frais fixes découlant des tâches générales de PPP. La participation aux coûts administratifs se situe d'ailleurs bien au-dessous de la recommandation maximale du ZEW0 et, avec 12%, elle correspond à la moyenne des œuvres ecclésiales.

La situation financière actuelle des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure permet d'accorder une contribution annuelle de CHF 30'000.- à PPP.

Le Conseil synodal